

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le trente avril, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le sept mai deux mille quinze à vingt heures, à la Mairie de Vers.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Conseil du 9 avril 2015
2. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
3. Compte-rendu des travaux des commissions
4. Budget principal : décision modificative de budget 2015
5. Jardins familiaux : demandes de subventions
6. Réhabilitation du bâtiment mairie : demandes de subventions
7. Modalités d'occupation du domaine public
8. Discussion sur les emplois d'été
9. Information sur la possibilité de création d'une police pluri communale
10. Comptes-rendus SIVU et Communauté de Communes
11. Divers

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Nombre de conseillers :

*Théorique*  
**15**

*En exercice*  
**13**

*Présents*  
**11**

*Votants*  
**12**

Présents : Messieurs M.BRIZON, J-P.CHAUVET, E.CLERC, D.ERNST, X.GROS, R.VILLET  
Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, J.LAVOREL, M.MEGEVAND, M-A.VIRET

Excusé(s) : P.DUPRAZ, G.VERNE, procuration donnée à M.BRIZON

Absent (s) :

Jean-Pierre CHAUVET a été élu secrétaire

### 1/ APPROBATION DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2015

### 2/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition aux déclarations préalables :

- n°074 296 15 A 0004 pour l'édification d'une clôture sur les parcelles B 86, 88 et 983.

- n°074 296 15 A 0005 pour le remplacement d'un abri de jardin sur les parcelles A 796 et 797.

### 3/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

♦ Commission scolaire : Organisation des Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur l'Adjoint aux Affaires scolaires rappelle à l'assemblée qu'il avait été évoqué en réunions de travail de modifier l'organisation des TAP pour la rentrée prochaine en proposant 2 séances d'une heure trente au lieu de 4 séances de 45 minutes.

Ce projet ne sera cependant pas réalisable à la rentrée prochaine.

En effet, la mise en place ce type d'organisation, qui modifie le temps scolaire journalier maximal légalement prévu, nécessite de demander une dérogation spécifique aux services de l'Éducation Nationale. Cette demande de dérogation doit être accompagnée de la présentation d'un Projet Éducatif Territorial complet.

Après étude des différentes possibilités, la Commission scolaire propose au Conseil municipal de maintenir l'organisation actuelle.

Un sondage sera distribué aux familles pour réaliser un bilan des TAP, afin d'alimenter la réflexion globale à conduire durant l'année scolaire prochaine pour un éventuel changement à la rentrée 2016.

La Commission envisage également de proposer au cours de la prochaine année scolaire de petites activités complémentaires aux « Espaces Ludiques » actuellement mis en place.

Les membres du Conseil Municipal approuvent les propositions de la Commission scolaire.

♦ Commission Voirie : un dispositif temporaire va être mis en place pendant quelques semaines avant le démarrage des travaux de réalisation de la chicane prévue sur la RD 23 entre Maison Neuve et la route de Chez Jeantet.

♦ Commission Urbanisme : Point sur l'avancement du PLU

Madame l'Adjointe à l'urbanisme et Monsieur le Maire expliquent la dernière version de zonage communal ainsi que quelques points principaux de règlement. La commune a fixé la seconde **réunion publique** de présentation du futur Plan Local d'Urbanisme au **mercredi 20 mai à 18h30** à la salle communale. L'ensemble de la population est convié.

Le PLU sera arrêté par le Conseil Municipal lors d'une séance particulière, le jeudi 18 juin à 20h.

#### **4/ BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (délibération)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des inexactitudes se sont glissées dans les écritures lors de l'élaboration du budget primitif 2015 :

- les écritures d'ordre pour comptabiliser les variations de stocks n'ont pas été équilibrées entre elles.
- une dépense de 767,00 € non prévue a été enregistrée à l'article 673 « Titres annulés », en l'absence de crédits correspondants.
- il n'y a plus lieu d'inscrire la somme de 3 121,56 € à l'article 238/041 « Avances versées sur commandes d'immobilisations », la régularisation de cette écriture ayant été effective en 2014.
- il n'y a plus lieu d'inscrire la somme de 105,97 € à l'article 2041482 « Subventions d'équipement versées aux autres communes », cette subvention accordée précédemment ne sera finalement pas réclamée, le projet ayant été abandonné.

Afin de régulariser l'ensemble de ces éléments, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### Dépenses

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	
Article 71351/042	Variation de stocks de produits	+ 8 107,97 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	
Article 673	Titres annulés	+ 767,00 €

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### Recettes

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	
Article 71351/042	Variation de stocks de produits	- 132,70 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	- 9 007,67 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### Dépenses

Chapitre 20	Immobilisations corporelles	
Article 2041482	Subventions d'équipement versées aux autres communes	- 105,97 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'investissement	- 12 155,96 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 9 007,67 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
Article 238/041	Avances versées sur commandes d'immobilisations	- 3 121,56 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	
Article 3351/040	Stocks	- 132,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

**APPROUVE** la décision modificative de budget présentée ci-dessus.

## **5/ JARDINS FAMILIAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE ET DU FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (délibérations)**

Madame VIRET présente à l'assemblée le projet de création de jardins familiaux, sur la parcelle communale sise route de Frangy.

Madame VIRET expose les objectifs de ce projet et les travaux qui sont nécessaires, pour un montant total de 13 306,26 € HT.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est possible de solliciter notre Députée et le Président du Conseil Départemental dans le but d'obtenir des subventions au titre de la Réserve parlementaire et du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires pour la mise en œuvre de ce projet.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>% participation</b>
Subvention de l'Etat – Réserve parlementaire	4 000,00 €	30,1%
Subvention du Conseil Départemental – FDDT	6 600,00 €	49,6%
Autofinancement – Fonds propres	2 706,26 €	20,3%
<b>Total</b>	<b>13 306,26 €</b>	<b>hors taxes</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

**ADOPTE** l'opération de création de jardins familiaux à Maison Neuve.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Madame la Députée de Haute-Savoie pour l'octroi d'une subvention de 4 000 € au titre de la Réserve Parlementaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de 6 600 € au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

## **6/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS SENATORIAUX ET DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – RÉHABILITATION DE BÂTIMENT « MAIRIE ET SALLE COMMUNALE » (délibérations)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de bâtiment « mairie et salle communale » visant sa mise en accessibilité et rénovation thermique, pour un coût global des travaux estimé à 882 000 € TTC.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est possible de solliciter le Sénateur de Haute-Savoie et le Président du Conseil Départemental dans le but d'obtenir une subvention au titre des Fonds Sénatoriaux et du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires pour la mise en œuvre de ce projet.

En l'état actuel du dossier, le plan de financement est le suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Etat du dossier</b>
ETAT - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	50 000 €	<i>Accordé, pour l'accessibilité</i>
ETAT - Fonds sénatoriaux	<b>10 000 €</b>	<b>Subvention sollicitée</b>
REGION - DEFFIBAT	100 000 €	<i>En attente de réponse</i>
DEPARTEMENT - FDDT	<b>240 000 €</b>	<b>Subvention sollicitée</b>
SYANE - Appel à projets « Rénovation énergétique des bâtiments publics »	80 000 €	<i>Accordé, pour la rénovation énergétique</i>
Fonds propres	242 000 €	
Emprunt	160 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>882 000 €</b>	<b>TTC</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix POUR (J-P.CHAUVET, M.DUPARC, E.CLERC, D.ERNST, X.GROS, J.LAVOREL, R.VILLET, M-A.VIRET), 3 voix CONTRE (M.BRIZON, A-S.EXCOFFIER, G.VERNE), et 1 ABSTENTION (M.MEGEVAND) :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de 240 000 € au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Sénateur de Haute-Savoie pour l'octroi d'une subvention de 10 000 € au titre des Fonds Sénatoriaux.

**PRECISE** que le projet ne pourra être validé que si les aides restant à obtenir auprès de l'Etat (Fonds Sénatoriaux), de la Région (DEFFIBAT) et du Département (FDDT) atteignent un minimum de 350 000 €.

## **7/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES (délibération)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les associations de la Commune souhaitent régulièrement occuper le domaine public à l'occasion de l'organisation de manifestations temporaires.

Monsieur le Maire présente les dispositions de l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui stipule que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique (...) donne lieu au paiement d'une redevance ».

Il est néanmoins possible de délivrer gratuitement des autorisations temporaires d'occupation ou d'utilisation du domaine public aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (M-A.VIRET) :

**DECIDE** que les autorisations d'occupation ou l'utilisation du domaine public seront délivrées gratuitement aux associations à but non lucratif de la Commune, dans le cadre de l'organisation de manifestations temporaires concourant à la satisfaction d'un intérêt général.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les autorisations d'occupation temporaires correspondantes.

## **8/ DISCUSSION SUR LES EMPLOIS D'ÉTÉ**

L'agent de maîtrise part en retraite à la fin du mois d'août. Il est nécessaire de recruter son remplacement et d'assurer au mieux sa prise de fonctions. Cette situation ne semble pas compatible avec l'embauche de deux emplois d'été comme les années précédentes.

Les membres du Conseil Municipal décident en conséquence de ne pas envisager l'embauche de deux jeunes cette année.

## **9/ INFORMATION SUR LA POSSIBILITE DE CREATION D'UNE POLICE PLURICOMMUNALE**

Monsieur le Maire explique que la sécurité et le respect des différentes réglementations conduisent les municipalités à renforcer ou envisager la création d'un service de police municipale.

Dans un souci d'économie et d'efficacité, les maires des Communes de Chênex, Chevrier, Dingy en Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens se sont rencontrés afin de discuter d'une possibilité de mutualisation en service qui pourrait devenir une police pluri communale.

Monsieur le Maire demande l'assentiment du Conseil Municipal afin de poursuivre le processus d'étude engagé. Les membres du Conseil Municipal se prononcent pour la poursuite de cette étude, à l'exception de M.BRIZON qui s'abstient en son nom et en celui de G.VERNE.

## **10/ COMPTES-RENDUS SIVU ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

♦ SI AV : la réunion en présence de Mme la Sous-préfète sur la fusion des syndicats (21 avril) a permis d'aborder les questions de la catégorie juridique du futur syndicat (syndicat à vocation unique : la gestion du Vuache), de son statut (SIVU ou Syndicat mixte), du nombre de délégués par commune...  
Toutes les communes seront amenées à délibérer prochainement.

♦ Réunion des maires du Canton : nos nouveaux conseillers départementaux ont invité les 40 maires du nouveau canton (anciennement cantons de Saint Julien, Frangy et Seyssel) à une première réunion d'information. Ils proposent à la Commission Départementale la réservation de 2,4 millions d'euros pour le FDDT (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires). Les communes et communautés de communes sont invitées à faire part de leurs projets avant fin mai 2015.

Par ailleurs, une fiche d'état du réseau routier de chaque commune est proposée aux maires qui pourront ainsi rendre compte de leur avis sur l'état de leur réseau.

- ♦ CCG : Bureau des Maires du 04/05 :
  - Groupement de commande Saint Julien / CCG pour l'aménagement du quartier gare en vue du choix de l'aménageur
  - Projet AEP/EU à Présilly, route de l'Épinette
  - Convention avec l'association « Habitat et Humanisme » pour le logement de dépannage
  - Poursuite du processus de DUP pour les périmètres de protection de l'ensemble des sources de la CCG
  - Poursuite des travaux sur la mutualisation et l'unité de méthanisation
- ♦ CCG Transports :
  - travail au niveau du territoire de l'ARC pour coordonner l'offre sur les différents territoires (Genevois, Annemasse...)
  - Bilan de la circulation en 2011 : 550 000 passages quotidiens de véhicules sur les frontières du canton, avec une augmentation du kilométrage effectué par trajet de +159%
  - Campagne pour le covoiturage

## 11/ DIVERS

- ♦ Élagage des lignes téléphoniques : il appartient aux riverains d'élaguer les arbres jouxtant les lignes téléphoniques ; un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

La séance est levée à 22h50.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,  
Raymond VILLET



Joëlle LAVOREL

Les Adjoints,  
Monique DUPARC

Eddy CLERC

Dominique ERNST

Les Conseillers,  
Mathieu BRIZON

Jean-Pierre CHAUVET

Philippe DUPRAZ  
(Excusé)

Anne-Sophie EXCOFFIER

Xavier GROS

Mélanie MEGEVAND

Geoffroy VERNE  
(Excusé, procuration donnée  
à M.BRIZON)

Marie-Andrée VIRET